

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, M. ACHAOU

VILLE DE PULNOY
CR N°2012-14/SAMCC

Réunion Conseil Municipal du 02 Février 2012

Etaients présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON
GEORGES VULCANO DUSSIAUX OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL MILLOT

Absent excusé :

A. FROMENT a donné pouvoir à D FEUILTAINE

Absentes : N CHABOD et S VAGUENEZ

Secrétaire : G. MILLOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre : pas d'observation

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Maire donne lecture et explication des tarifs de redevance d'occupation du domaine public. La grille des tarifs sera jointe au compte-rendu de la séance du jour. M. Ogiez demande comment les entreprises vont devoir procéder pour installer un échafaudage sur le domaine public. Le Maire répond qu'elles devront demander l'autorisation en mairie, ce qui engendrera l'encaissement de la redevance par la Police Municipale.

1/ Débat d'Orientation Budgétaire 2012

D Feuiltaine rappelle l'objet du débat d'orientation budgétaire, qui ne peut se faire sans le rappel du contexte international et national. Il expose les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2012. Le Maire, avant d'ouvrir le débat, précise que le DOB reflète la volonté politique de la municipalité quant aux inscriptions budgétaires pour l'année. Le débat doit se faire autour de ces grandes orientations, puisque les détails seront examinés lors du vote du budget.

D Deviterne explique que les élus du groupe opposition sont déçus de la présentation de ce DOB. Les orientations, au titre de l'année 2012, sont exposées très succinctement. Les priorités sont peu lisibles et peu visibles. Si le volet « ressources humaines » est extrêmement développé, les points essentiels n'apparaissent pas.

Le groupe opposition adhère totalement à la volonté de solidarité mais regrette que le DOB n'annonce aucun nouveau projet pour améliorer cette solidarité.

Concernant la volonté municipale de faciliter l'accès de tous les citoyens aux différentes activités proposées par les associations, D Deviterne estime que les actions entreprises pour cette facilitation restent très floues.

D Deviterne poursuit en regrettant qu'aucune précision ne soit donnée concernant les actions municipales en direction de la jeunesse et des anciens. Il n'y a aucune lisibilité concernant le renforcement du lien social.

S'il est clair que le DOB fait apparaître la poursuite des recherches d'économies dans les charges de fonctionnement, le DOB reste silencieux, selon D Deviterne, sur les initiatives qui pourraient être mises en place pour un partage intercommunal de certaines charges.

Pour conclure, D Deviterne regrette l'absence de descriptions des grandes orientations budgétaires. De même, aucune grande masse financière n'apparaît, aucune information n'est donnée sur la répartition fonctionnement/investissement. Les causes de l'augmentation du chapitre 012 sont très détaillées mais le rapport masse salariale/dépenses de fonctionnement n'est pas abordé.

Devant ce manque de détails, le groupe opposition ne peut apporter de contribution au débat.

D Feuiltaine répond que contrairement aux propos de l'opposition, le DOB montre ce que prévoit le budget pour la jeunesse, pour les écoles. Les détails demandés relèvent davantage du budget en lui-même que du DOB. Le chiffrage des actions apparaîtra au budget.

M Royer souhaite ajouter qu'en matière de solidarité, la somme mise à disposition du CCAS servira lors de l'examen individuel des dossiers. Ces crédits supplémentaires traduisent bien la volonté d'aide envers les plus démunis.

D Deviterne répond que ces arguments conviennent tout à fait mais que les élus de l'opposition aurait souhaité des précisions du type : « sur la solidarité, le budget prévoira une enveloppe de X € ».

Le Maire répond que, selon les textes, le DOB pourrait se contenter d'annoncer le montant global prévu pour les grands travaux et l'augmentation prévue pour la fiscalité locale. Mais chacun est d'accord pour dire qu'un DOB, réduit à ces quelques informations, serait un peu court. Le DOB exposé ce jour par le 1^{er} adjoint présente l'avantage de cibler les interventions municipales dans certains domaines, dont la solidarité. Le DOB n'a pas pour objectif de donner les équilibres budgétaires, sachant que 90% des crédits sont destinés à satisfaire les dépenses récurrentes et incompressibles. Le DOB 2012 montre ce sur quoi portent les efforts de la municipalité et prépare le Conseil Municipal à trouver les éléments dans le budget primitif.

Concernant la demande de D Deviterne relative aux actions intercommunales à mettre en place, le Maire n'en comprend pas l'objet. La commune de Pulnoy appartient à une Communauté Urbaine et de ce fait, les interventions intercommunales existent déjà, dans de nombreux domaines : l'opéra, le sport etc. Concernant les recherches d'actions intercommunales bilatérales, ou entre 2 ou 3 communes voisines, le Maire rappelle que Pulnoy déploie beaucoup d'efforts, en accueillant l'école de musique, le club de handball, le club de tennis etc.

Le Maire conclut en précisant que la municipalité est allée au-delà de ses obligations, dans les grandes orientations du DOB. L'opposition peut toujours être insatisfaite sur la forme du document, mais l'essentiel est qu'elle soit en accord avec le fond, ce qui est le cas.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt le débat.

Sortie de D Deviterne.

2/ Approbation du règlement intérieur de la collectivité

D Feuiltaine explique que le règlement intérieur présenté est le résultat des travaux collectifs mené par un groupe de travail désigné par le Maire. La mise en place d'un règlement intérieur est une obligation réglementaire. D Feuiltaine précise que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable.

N Goudout souhaite connaître la composition du groupe de travail.

D Feuiltaine répond qu'il présidait lui-même ce groupe, composé d'agents représentant chaque filière de la collectivité, d'un agent des ressources humaines, de l'ACMO et de la DGS.

Vote : à l'unanimité

Retour de D Deviterne.

3/ Désignation de deux membres représentant la ville de Pulnoy à l'Agence Locale de l'Energie : un titulaire et un suppléant

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Le Maire propose les candidatures de JM Heinly et de F Perrollaz pour être respectivement représentants titulaire et suppléant au sein de l'Agence Locale de l'Energie.

N Goudout présente sa candidature pour être représentante titulaire.

Votes : Pour N Goudout : 4 voix
Pour JM Heinly et F Perrollaz : 21 voix

4/ Prévention et médecine professionnelles : signature d'une convention avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Le Maire explique l'objet de la délibération, en soulignant la qualité du travail fourni par l'ACMO, Franck Mahler.

Vote : à l'unanimité

5/ Demande d'adhésion à l'assurance révocable du risque chômage par la ville de Pulnoy à l'URSSAF

Le Maire explique que l'assurance chômage est maintenant gérée par l'URSSAF et que par conséquent, la commune doit conventionner avec cet organisme pour permettre la prise en charge des indemnités chômage pour les agents non-titulaires.

JM Michel demande pourquoi la durée de la convention est de 6 ans, au lieu d'être calquée sur la durée du mandat.

Le Maire répond que cette durée est proposée par l'URSSAF et que, si besoin, la convention peut toujours être dénoncée avant son terme.

Vote : à l'unanimité

6/ Acquisition des 30 % EPFL : modification du prix de vente et de l'échéancier

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

7/ Emprise de la ZAC des Résidences Vertes : déclassement des chemins ruraux

F Perrollaz explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

8/ Subventions aux particuliers au titre des économies d'énergie : modification du règlement

JM Heinly donne lecture du projet de délibération

Vote : à l'unanimité

9/ Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM Heinly énonce les 4 dossiers de demande de subventions.

Le Maire précise qu'il s'agit de demandes présentées avant ce jour, soit sous l'ancien règlement d'attribution.

D Deviterne demande si les dossiers concernent des changements de menuiseries.

JM Heinly répond que les 4 dossiers concernent en effet des changements de menuiseries.

Vote : à l'unanimité

10/ Demande d'occupation gratuite du centre socio-culturel par le Kiwanis Club Opalinska

M Ogiez donne lecture du projet de délibération.

D Deviterne demande si les frais de nettoyage seront facturés à chaque concert.

Le Maire répond que les 2 concerts ont lieu le même jour donc les frais de nettoyage (141€) ne seront facturés qu'une seule fois.

Vote : à l'unanimité

11/ 2^{ème} demande d'occupation gratuite du centre socio-culturel par l'association pour le Développement du Loanga

M Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

12/ Retrait de la délibération n° 78 du 27/10/2011 relative à la modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré pour remplacer S Jacquier Roux par G Millot en tant que suppléant à la Commission d'Appel d'Offres. Cette délibération a été retoquée par la Préfecture au motif que le Conseil Municipal n'a pas à délibérer pour remplacer un suppléant. Le Maire explique que si l'on s'en tient donc aux textes, l'opposition n'est pas représentée à la CAO, en

cas d'absence du titulaire. Devant ce vide juridique, la mairie a adressé une question au Gouvernement, par l'intermédiaire du député de sa circonscription. Dans l'attente, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau pour retirer la délibération initiale.

Vote : 2 contre : N Goudout et D Deviterne
23 Pour.

13/ Convention avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour le prêt de cinémomètres

A André donne lecture du projet de délibération.

Le Maire explique que l'intérêt de ces cinémomètres est de pouvoir verbaliser.

N Goudout aurait préféré des mesures pédagogiques.

Le Maire répond que la prévention (par les radars pédagogiques) ne suffit pas toujours à lutter contre les excès de vitesse. Il faut aussi des actions de répression.

Vote : 3 contre : D Deviterne, N Goudout, G Millot
22 Pour.

14/ Demande de subvention d'une Pulnéenne pour la participation à la course « Sénégalaise 2012 »

D Feuiltaine explique l'objet de la délibération.

D Deviterne souligne que cette bonne initiative a valu un reportage sur France 3.

Vote : à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée que deux conseillers de la majorité souhaitent intervenir.

M Piccoli souhaite s'adresser aux élus de l'opposition. Dans le Pulnoy en Bref et le Bulletin Municipal, le groupe opposition, dans ses articles, s'est attribué la réalisation des deux cantines scolaires. M Piccoli est favorable à la libre expression mais pas au détriment de la vérité. MP retrace l'historique du projet :

Un premier groupe de travail a été constitué en décembre 2002 pour réfléchir, globalement, aux dispositifs de garde périscolaire sur la commune. Un questionnaire a été envoyé aux parents, qui étaient satisfaits du dispositif en place et n'avaient pas de demande particulière pour les enfants de maternelles.

En avril 2005, la réflexion a été remise à l'ordre du jour et trois lieux possibles d'implantation des cantines sont apparus : 1- la salle des 4 vents avec un bus pour les enfants de la Masserine, 2 - la salle des 4 vents et un local rue de Prény, 3 – l'EHPAD avec un bus pour les enfants de la Masserine. Pour des raisons de coût de fonctionnement, aucune de ces trois solutions n'étaient envisageables.

Début 2006 est apparue l'alternative de la Méridienne. Entre temps, les effectifs scolaires avaient augmenté, du fait de la construction du quartier des Sables.

Dans la profession de foi de la majorité en 2008 figurait le projet de cantines scolaires, projet lancé en avril 2008.

M Piccoli, par ce bref rappel historique, a voulu rétablir la paternité de la réalisation des cantines.

D Deviterne répond que les élus de l'opposition ne revendiquent pas la paternité mais que le projet a pu aboutir grâce à leur acharnement, au vu des hésitations de la majorité.

M Piccoli répond qu'il ne s'agissait pas d'hésitation mais d'analyse. Il ne fallait pas que le budget communal pâtisse de la volonté de quelques familles.

Le Maire souligne que la majorité n'a jamais eu la moindre hésitation sur le principe même du projet mais seulement sur les modalités de mise en place. Le Maire précise que si l'opposition a été solidaire dans la démarche, elle n'est en rien à l'origine du projet. Si l'opposition n'avait pas été là, les cantines auraient été construites quand même.

D Deviterne répond que l'inverse est également vrai.

G Nicola souhaite intervenir sur l'article de l'opposition concernant le financement de ces cantines. Dans le Bulletin Municipal, l'opposition écrit que les cantines ont été « largement financées par le Conseil Général ».

G Nicola souhaite rétablir la vérité :

Le montant total des 2 cantines s'est élevé à 1 272 411 €, financés comme suit :

- Etat (DGE) :	232 426 €	soit 18%
- FCTVA :	195 000 €	soit 15%
- Fonds parlementaires :	105 000 €	soit 8%
- Conseil Général :	67 725 €	soit 5,32%
- CAF :	37 751 €	soit 3%

Le reste étant de l'autofinancement.

D Deviterne explique que le mot « largement » peut être interprété de différentes façons. L'opposition a voulu exprimer que le montant de la subvention allouée par le Conseil Général représentait la totalité de l'enveloppe du Département. D Deviterne rappelle qu'il s'agissait d'un article d'expression politique. A 38 000 € près, l'enveloppe est la même que celle allouée par le député.

Le Maire répond que si l'on suit ce raisonnement, l'opposition aurait donc pu dire que les cantines ont été largement financées par le député.

JM Michel souhaite savoir à quel candidat pour les élections présidentielles le Maire va-t-il donner son parrainage.

Le Maire répond que ce choix relève d'une décision du Maire. Ce choix sera rendu public par les institutions.

Le Maire,

Gérard ROYER



Fait à Pulnoy, le 10 février 2012
Le secrétaire de séance,

Gilles MILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles MilLOT", with a horizontal line drawn through the bottom of the signature.

